CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM175 **Valable du 20/08/2024 au 19/08/2029**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1999
Forme juridique : SARL

Capital : 200 000

Dénomination sociale : JM DEMOLITION ET DESAMIANTAGE

3 CHEMIN RURAL 21 DIT DE LA TOUR
34290 VALROS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BEZIERS 421128547

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 421 128 547 00088
Code NACE : 4312A
Numéro caisse de congés payés : 37595V

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 434895G1241000/001 521 687

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 434895G1241000/001 521 687

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 04 67 28 10 92 **Fax :**
Portable : 06 13 35 09 27
Responsabilité légale : M.F.I (493 445 639)
FREY ISIDORE GÉRANT

Responsable Technique : FREY ISIDORE

Site internet : non
E-mail : p.mazza@jmdemolition.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	14	EFF2B	7 983 498	CA7
Dans l'activité	4	EFF1	2 187 631	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 26/06/2026	20/08/2024	19/08/2029

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 09/10/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025